

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER :
PRODUITS D'ENTRETIEN, ARTICLES A USAGE UNIQUE,
ACCESSOIRES ET PRESTATIONS ASSOCIEES**

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Vu, la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique,

Vu, l'analyse des offres faites,

D E C I D O N S

ARTICLE 1

De conclure un marché pour l'achat de produits d'entretien ménager : produits d'entretien, articles à usage unique, accessoires et prestations associées, marché alloté, suivant les indications suivantes :

ARTICLE 2

Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum annuel comme suit :

Lot n°	Objet	Titulaire	Montant annuel maxi HT
1	Produits d'entretien ménager généraux	Pierre Le Goff à Lesquin	71 000 €
2	Produits d'entretien spéciaux	Pierre Le Goff à Lesquin	6 700 €
3	Matériels et accessoires d'entretien ménagers généraux	DEVLAEMINCK Distribution à Cysoing	36 000 €
4	Produits d'entretien ménagers HACCP	ORAPI Hygiène à Lesquin	17 000 €
5	Matériels et accessoires d'entretien ménagers HACCP	DEVLAEMINCK Distribution à Cysoing	17 000 €
6	Produits à usage unique	Pierre Le Goff à Lesquin	105 000 €

7	Sacs poubelles	Nord Produits Entretien à Leers	Envoyé en préfecture le 12/11/2025 Reçu en préfecture le 13/11/2025 Publié le 28 000 € ID : 059-215906504-20251112-D_121125-AU
---	----------------	------------------------------------	--

ARTICLE 3

Le marché prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une période d'un an, reconductible tacitement 3 fois.

ARTICLE 4

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le **12 NOV. 2025**
Le Maire,
Dominique BAERT



Fait à Wattrelos, le **12 NOV. 2025**
Pour extrait certifié conforme



Dominique BAERT